

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
NOUVEAU-BRUNSWICK  
NEW BRUNSWICK  
ENERGY & UTILITIES BOARD

## Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

# DEMANDE D'APPROBATION D'UNE AUGMENTATION DES TARIFS

## AVIS

La **Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)** a fait une demande auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) pour ce qui suit:

- (1) Une ordonnance approuvant une augmentation des tarifs de deux pour cent (2,0 %) pour toutes les catégories de clients, en fonction des exigences en revenus d'Énergie NB de 1 815,6 millions de dollars ;
- (2) Une ordonnance approuvant les barèmes des tarifs pour l'exercice 2020-2021 qui reflète une augmentation de deux pour cent (2,0 %) pour toutes les catégories de clients, en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020;
- (3) Une ordonnance approuvant les modifications apportées aux politiques de gestion des risques financiers d'Énergie NB, décrit plus en détail à la section 8.0 des éléments de preuve d'Énergie NB.
- (4) Des directives en ce qui concerne le calendrier de l'audience de cette demande, notamment de questions de procédure et d'autres questions préalables; et
- (5) Des ordonnances et/ou des directives à l'égard des autres affaires que la Commission estime indiquées.

La demande et les preuves à l'appui sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca) sous l'instance n° 458

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience au Delta Brunswick, 39, rue King, Saint John, Nouveau-Brunswick, le mardi 29 octobre 2019 à compter de 9 h 30. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations au sujet de la procédure à suivre.

Une copie d'une ébauche de l'horaire de l'audience et de dépôt, soumise pour examen par Énergie NB, est disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca).

Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca), sous la rubrique « *Règles de procédure* » et compléter le formulaire « Demande de statut d'intervenant », spécifiant l'instance n° 458. Le formulaire doit être complété et déposé auprès de la Commission au plus tard le vendredi 25 octobre 2019 à l'adresse [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca) ou en composant le 1-866-766-2782. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent s'exprimer.

**Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick**

C. P. 5001

Bureau 1400, 15, Market Square

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Téléphone : 506-658-2504

Sans Frais : 1-866-766-2782

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca)

Site Web : [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca)